

18 Jul 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Instauration d'une cotisation de solidarité renforcée des employeurs concernant l'incapacité de travail primaire

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant une cotisation de solidarité renforcée des employeurs concernant l'incapacité de travail primaire.

Le chapitre 4 de la loi du 19 décembre 2025 exécutant une politique renforcée de « Retour au travail » a déjà instauré une cotisation de solidarité pour le deuxième et le troisième mois d'incapacité de travail primaire.

L'avant-projet complète cette mesure et instaure une cotisation de solidarité supplémentaire et renforcée pour la période de deux mois d'incapacité de travail primaire suivant le troisième mois susmentionné. Contrairement à la cotisation susmentionnée, le produit de cette cotisation supplémentaire est redistribué entre les entreprises qui relèvent théoriquement du champ d'application de la cotisation, qu'elles aient effectivement versé une cotisation ou non. Il s'agit donc d'une forme de redistribution au profit des entreprises comptant moins d'incapacités de travail (de longue durée), au détriment de celles qui en comptent davantage.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Avant-projet de loi instaurant une cotisation de solidarité renforcée des employeurs concernant l'incapacité de travail primaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

